

INTRODUCTION / OBJECTIFS

Les fournisseurs peuvent demander à rattacher un ou plusieurs produits à un code LPPR (Liste des produits et prestations remboursables). Ils ont le choix de demander une inscription en nom de marque, avec validation par la CNEDIMTS (Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles), ou de rattacher leur produit à un libellé générique.

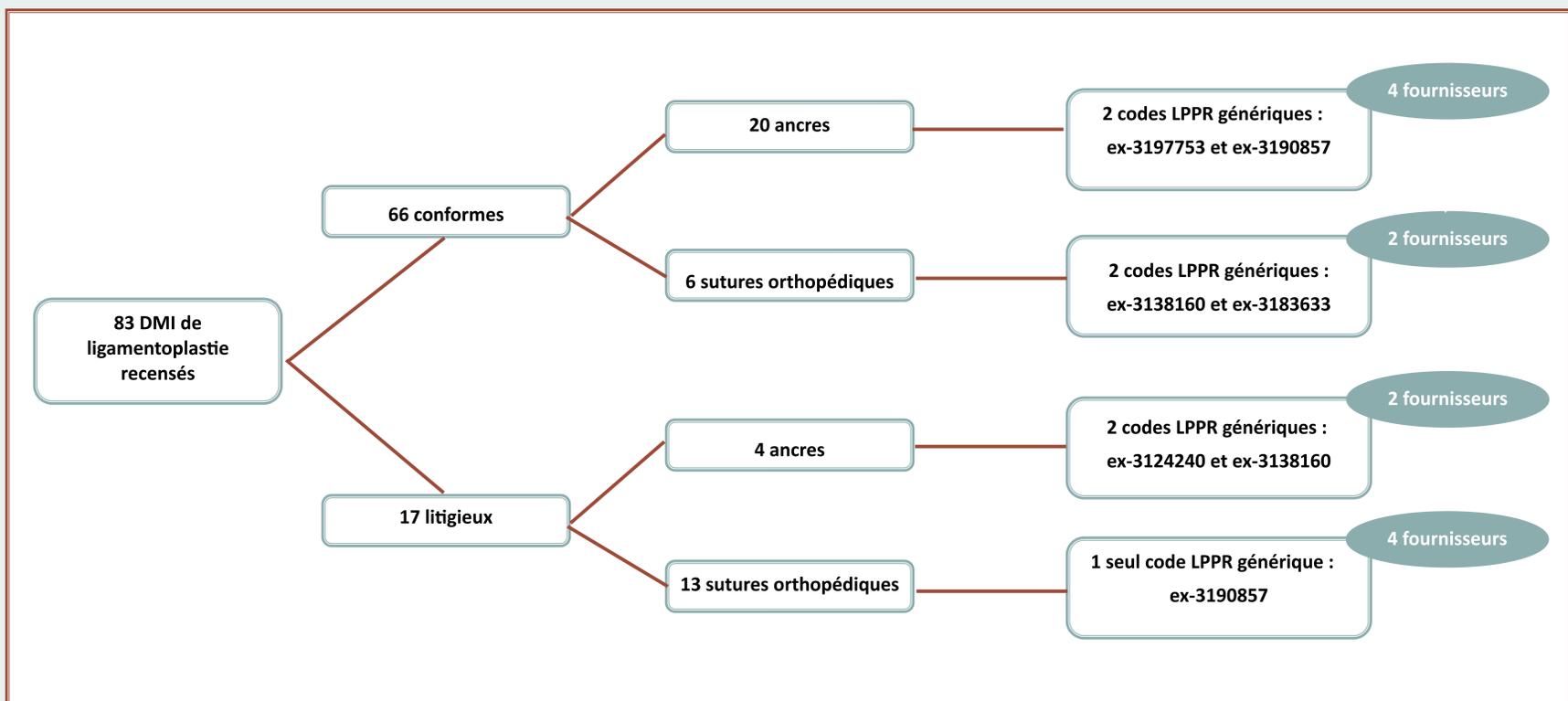
L'objectif de l'étude est de vérifier la concordance entre le descriptif du code LPPR disponible sur AMELI et le produit référencé au sein de notre établissement.

MATERIEL & METHODES

1. Recensement des dispositifs médicaux implantables (DMI) d'orthopédie hors GHS (groupe homogène de séjour) entrant dans la famille « ligamentoplastie » de notre fichier des produits référencés au CHU.
2. Comparaison des DMI recensés aux descriptifs rattachés à leur code LPPR grâce à la base de données AMELI et aux fiches techniques fournies par les fournisseurs.
3. Cotation de la conformité entre le DMI et la description LPPR conditionnant le remboursement selon les 3 critères suivants : conforme, litigieux ou non conforme.

RESULTATS

Sur 83 produits recensés, 66 sont conformes et 17 ont une inscription qualifiée de litigieuse. Parmi les DMI cotés litigieux, 4 sont des ancres et 13 sont des sutures orthopédiques. Les 20 ancrées classées conformes sont rattachées aux 2 mêmes codes LPPR génériques : ex-3197753 et ex-3190857. Les 4 ancrées du groupe litigieux sont rattachées à 2 codes LPPR génériques : ex-3124240 et ex-3138160 et concernent 2 fournisseurs. Pour les 13 références de sutures classées litigieuses, toutes sont rattachées au même code LPPR que les ancrées cotées conformes (ex-3197753) et concernent 4 fournisseurs. Sur les 6 sutures conformes, quatre sont rattachées au code LPPR ex-3138160 et 2 au code LPPR ex-3183533.



3190857 176,03 Euros

Implant d'ostéosynthèse, divers et supplément : système d'ancrage tendineux ou ligamentaire, résorbable.

3197753 113,14 Euros

Implant d'ostéosynthèse, divers et supplément : système d'ancrage tendineux ou ligamentaire, non résorbable.

3138160 161,83 Euros

Implant tendineux, prothétique ou de renfort, textile hors rupture de la coiffe des rotateurs. La prise en charge du système de fixation de l'implant prothétique ou de renfort tendineux est assurée sous le code 3183633.

3124240 393,87 Euros

Implant tendineux, prothétique ou de renfort, textile pour rupture de la coiffe des rotateurs. La prise en charge du système de fixation de l'implant prothétique ou de renfort tendineux est assurée sous le code 3183633.

3183633 65,52 Euros

Ligament artificiel articulaire, accessoires pour ligamentoplastie, système de fixation ou de sertissage, quel qu'en soit le type (dans la limite de 210,38 € par intervention).

DISCUSSION / CONCLUSION

Pour 20% des DMI (17 DMI sur 83) l'affiliation à un code semble litigieux. Cette incertitude réside dans la définition de certains termes de la LPP qui peuvent avoir un double sens, ou dans l'imprécision de la description laissant libre cours à l'interprétation. Les fournisseurs sont autonomes sur le choix du code LPPR auquel ils rattachent des DMI. C'est ainsi que certains DM non comparables d'un point de vue technique se retrouvent rattachés au même code LPPR générique. Deux problèmes peuvent expliquer ces incertitudes : la difficulté à trouver un code parmi les 1787 pages de la LPPR et la volonté des fournisseurs de trouver le code avec le tarif LPPR le plus avantageux. Aucune définition de code générique n'est suffisamment précise pour classer ou différencier ces DMI de ligamentoplastie. A l'instar des DMI de prothèses et devant le développement de la ligamentoplastie, il serait pertinent de disposer d'une section dédiée dans la base de données de la LPPR.